



PRÉFET DE LA REGION OCCITANIE

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture
et de la forêt Occitanie
Service régional de l'agriculture et de l'agro-alimentaire
N° interne : AGRI-R76-243

Arrêté portant reconnaissance de SCA CELIA en qualité de groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE)

Le préfet de la région Occitanie
Préfet de la Haute-Garonne
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu la loi n°2014-1170 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, notamment son article 3 ;

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 315-1 à L. 315-6, D. 315-1 à D. 315-9 et R. 313-45 à R. 313-46 ;

Vu le décret n° 2014-1173 du 13 octobre 2014 relatif au groupement d'intérêt économique et environnemental ;

Vu le décret n°2015-467 du 23 avril 2015 relatif à la compétence et aux modalités d'intervention de la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural sur les demandes de reconnaissance de groupements d'intérêt économique et environnemental ;

Vu l'appel à candidatures à la reconnaissance GIEE ouvert pour 2018 en région Occitanie le 28 février 2018;

Vu l'avis de la présidente du conseil régional Occitanie du 06 août 2018 ;

Vu l'avis de la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural du 27 août 2018 ;

Vu l'arrêté portant délégation de signature du préfet de la région Occitanie à M. Pascal Augier, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt du 16 mai 2018 ;

Considérant la demande de reconnaissance GIEE déposée auprès de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Occitanie par SCA CELIA en date du 11/05/2018;

Sur proposition du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

ARRÊTE :

Article 1^{er} - En application de l'article D. 315-3 du code rural et de la pêche maritime, SCA CELIA, dont le siège social est situé 10 RUE DE LAVERNHE 12210 LAGUIOLE, est reconnu comme groupement d'intérêt économique et environnemental défini en annexe jointe au titre du projet : Engagement coopératif pour optimiser les symbioses animales en lien avec l'élevage sur le sud massif central.

Article 2 - Cette reconnaissance est valable à compter de la date de publication du présent arrêté jusqu'au 31/12/2021. Pendant cette période, SCA CELIA porte sans délai à la connaissance du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt toute modification de la personne morale et du projet susceptible de remettre en cause la reconnaissance visée à l'article 1. Cette modification fait, le cas échéant, l'objet d'un examen par la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural qui donne un avis sur le maintien ou le retrait de reconnaissance.

Article 3 - Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Toulouse, le 30 août 2018

Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur régional de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt,



Pascal AUGIER

ANNEXE à l'arrêté portant reconnaissance de SCA CELIA en qualité de groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) :

N° du dossier GIEE : 18-05

Raison sociale personne morale : **SCA CELIA**

Intitulé du projet : Engagement coopératif pour optimiser les symbioses animales en lien avec l'élevage sur le sud massif central.

Territoire du projet : SUD MASSIF CENTRAL

Date de début du projet GIEE : 20/05/2018

Date de fin du projet GIEE : 31/12/2021

Exploitants agricoles membres de la personne morale engagés dans le projet GIEE :

Dénomination sociale (personne morale) Nom (exploitant individuel)	Prénom (exploitant individuel)	Code postal	Commune
GAEC D'ALBES		12210	LAGUIOLE
GAEC BOSC D'ANGLARS	Patrick	12310	BERTHOLENE
GAEC DES TREFLES	Philippe	48100	LE MONASTIER
EARL CALMELLY	Daniel	12340	BOZOULS
GAEC DE BARRIO	Soldevila Michel	12210	LAGUIOLE
GAEC DU GALABERT	Elisabeth	48340	TRELANS
GAEC CAYREL DE RESSOUCHES	Patrice	48100	LE BUISSON
GAEC D AUTHUN	Frissant Françoise	12460	HUPARLAC
FOURNIAL	JEAN LOUIS	12470	ST CHELY D AUBRAC
GAEC DE CHANTEGRENOUILLE GERBAL-GRANIER		48100	SAINT LAURENT DE MURET
GAEC DE FONTENILLE		12600	MUR DE BARREZ
GAEC DE LA CROIX DE LAURET		12210	LA TERRISSE
LAPEYRE	PIERRE	12330	SALLES LA SOURCE
GAEC PEYRAC LA GRATARELLE		12340	CRUEJOULS
GAEC LES HIRONDELLES		48200	ST CHELY D APCHER
RAYMON	ALEXANDRE	12470	ST CHELY D AUBRAC
GAEC SERRES DE LA JONQUIERE		12470	PRADES
GAEC DE MANDILHAC		12600	THERONDELS
GAEC DES AMANDINES		48130	ST SAUVEUR DE PEYRE
GAEC DES BLANQUIES		12320	SENERGUES
GAEC DE LA GARDE		48800	PREVENCHERES
GAEC DE VEILLAC		12120	PONT DE SALARS
GAEC DE CHANIAL		48600	GRANDRIEU
GAEC DE LA CALVIAC LE ROUBE		12120	CASSAGNES BEGONHES

